

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA REVOLUTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 86/064 du 16/01/86
MTEFIS-DGFI-DGICE
portant promotion des professeurs Certi-
fiés de Lycée des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des services Sociaux (Ensei-
gnement) de la République Populaire du
Congo au titre de l'année 1982.

// LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 176/84 du 7.12.1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 19/84 du 23.1.1984 portant modification des certai-
nes dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/13/IF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62/191/FI du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1956 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FI-DE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 65/17/FI-DE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/47 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/504/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,
20 et 21 du décret n° 64/165/FI-DE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 80/65 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/56 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret
n° 84/858 du 13.1.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 85/200 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/063 /MTEFIS-DGFI-DGICE du 16/01/86
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982,
des professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire
du Congo ;

SECRET : /.../.....

Messy

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les Professeurs certifiés de Lycée, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, dont les noms et prénoms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON
A 2 ANS

- BIAHOUILA Lucien, en service à Brazzaville
- MAKOSSO Josée Pascal, en service à Pointe/Noire
- GANDZIEN Maurice, en service à Brazzaville.

POUR LE 5^e ECHELON
A 2 ANS

- GANTSUI Pierre, en service à LWANDA
 - KODIA Paul, en service, en Angola
- X* *✓* *✓* *✓* *✓* *✓*

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16^e Janvier 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

[Signature]
Bernard COMBO MATSIONA.-

[Signature]
Angé Edouard P O U N G U I.-

AMPLIATIONS :

DGFP.....	2
MESS/CAB.....	2
D.G.B.....	2
D.F.E.....	2
B/SOLDE.....	2
B/COURRIER.....	5
DPAA.....	5
TRESOR.....	2
D.G.E.S.....	2
FETASSEIC.....	2
JORPC.....	2
DRES.....	3
DOSSIERS/DPAA.....	5
DOSSIERS/DGFP.....	5
INTERESSES.....	5
B. STAT.-DGFP	2

X